

DÉCISION DU PRÉSIDENT N° : 2026 - 010

Objet : Commande de mise en reliure de registres pour les délibérations de la CCSSO

NOUS, Guillaume MARECHAL, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande publique ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2020-CC-07-157 du 17 décembre 2020 relative aux délégations d'attribution du Président ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 57CC051023, en date du 5 octobre 2023, relative à la modification des délégations accordées au bureau communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 58CC180925, en date du 18 septembre 2025, relative à la modification des délégations accordées au bureau communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu la proposition financière de l'atelier de reliure C. BAZIN – R. LEBLOND ;

Considérant la nécessité de mise en registre des délibérations et décisions de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

DÉCIDONS

ARTICLE 1 d'accepter et de signer la proposition financière de C. BAZIN – R. LEBLOND, Sis, 9 rue du Bois d'Ageux – Longueuil-Sainte-Marie (60126), pour un montant de 2 265,25 euros HT.

ARTICLE 2 Information de cette décision sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion.

ARTICLE 3 La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 4 Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera enregistrée au registre des décisions.



Fait à Senlis, 29 JAN. 2026

Guillaume **MARÉCHAL**

Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le : 29 JAN. 2026

Et de la publication sur le site internet de la CCSSO le : 29 JAN. 2026



Fondé en 1945

C. BAZIN

Atelier de Reliure

C. BAZIN

R. LEBLOND

9, rue du Bois d'Ageux 60126 Longueil Sainte Marie
Tel. 03 44 40 24 86 - Email : irl.relie@aliceadsl.fr

Envoyé en préfecture le 29/01/2026

Reçu en préfecture le 29/01/2026

Publié le 29/01/2026

ID : 060-200066975-20260129-2026_010-AR

DESISLOW

Communauté de communes
Senlis Sud Oise

30, avenue Eugène Gazeau
60300 SENLIS

Commande n°

DEVIS

2025-39

Date

10 septembre 2025

RELIURE

ADMINISTRATIVES
JURIDIQUES
ENTREPRISES
RELIGIEUSES
&
PARTICULIERES



RELIURES
NEUVES
&
ANCIENNES
/
RELIURES
D'ETAT CIVIL
/
REFECTIONS
/
RELIURES
D'ARCHIVES
/
BROCHURES
PROVISOIRES
/
ALBUMS
PHOTOS
/
REGISTRES
/
MONTAGES
SUR ONGLETS
/
FILMAGES
/
ETUIS SIMPLES
OU DOUBLES
/
ETC...

Cd	Qte	Désignation	Unité Net	Total H.T.
1	25	Registres " Délibérations " en pleine toile de couleur comprenant la préparation des feuillets, couture au surjet, pose de tranche fil, pose de gardes papier et d'une pièce de titre de couleur + dorure .	77,63	1 940,75
1	25	Surjets.	12,98	324,50

Certifier, sincère et conforme à nos écritures dont le présent mémoire s'élève à la somme de :
Deux Mille Quatre Cent Quatre-vingt Onze Euro, Soixante Dix-Huit Centimes

Les prix tiennent compte des augmentations intervenus début Janvier, et restent d'effinis jusqu'au 31 Décembre. Sous réserves des hausses des Matières premières qui pourrais intervenir en cour d'année.

Cd	TVA	Total TVA	Récapitulatif	
1	10	226,53	Total Brut H.T.	2 265,25
2	20		Total TVA	226,53
			total T.T.C.	2 491,78
			Escompte %	
		226,53	Frais de Port	
			NET A PAYER	2 491,78 €

Soit en Fr.

16 344,97 F